

# Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

\*\*\*\*\*

## Procès- verbal du 5 décembre 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mille seize, le lundi cinq décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

### **Sont présents :**

Mrs Sylvain BALLOT, Philippe BREDEAUX, Denis CHERON, Serge DROUET ; Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE ; Mrs Jacky GRENIER, Kléber GRENIER; Mmes Yvette HOYER, Véronique HUBLIN, Mauricette LECLAVIER ; Mrs Fabien LECOMTE, Olivier LEGUENNEC, Pierrick LEGUENNEC; Mme Marcelle LEJEUNE ; Mrs Laurent LEMENAGER, Denis NOYEAU, Lionel PAUL ; Mme Vanessa PINCHARD ; Mrs Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER ; Mme Christine VIEL ; M Jean-Luc WIECKOWSKI.

### **Procuration :**

Mme Brigitte GOSSET à M Serge DROUET

### **Absent :** M Marc de CHANAUD

A l'ouverture de la séance, M le maire propose de faire une minute de silence à la mémoire de Mme Michèle RENAULT qui nous a quitté récemment suite à une longue et douloureuse maladie.

## **A L'ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu du 12 septembre 2016
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Communauté de communes du pays de l'Orbiquet :
  - o Délibération modification des statuts de la CCPO
  - o Délibération nomination d'un délégué à la CCPO
- Délibération achat terrain M EMSELLEM rue de Chambrais
- Délibération modification tarif location salle des fêtes
- Délibération vente terrain au Garage DEPARDE rue de Mervilly
- Délibération pour signature bail locatif chemin de Saint Germain
- Délibération pour indemnités de conseil au Trésorier
- SDEC Energie :
  - o Délibération révision des statuts
  - o Délibération retrait de la CDC de CABALOR
  - o Délibération pour occupation du sol
- Questions diverses

*Secrétaire de séance Mme Yvette HOYER*

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JUILLET 2016

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L ORBIQUET

### DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPO

### DELIBERATION NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

M le maire informe les membres du conseil qu'il n'est à ce jour pas possible de délibérer, l'arrêté préfectoral créant la Communauté d'Agglomération n'étant toujours pas publié.

M le maire propose donc de reporter ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil

## DELIBERATION ACHAT TERRAIN M EMSELLEM RUE DE CHAMBRAIS

M le maire fait un rapide exposé concernant ce dossier déjà évoqué lors du conseil du 11 juillet 2016, concernant la proposition d'achat de terrain sis rue de Chambrais d'une superficie de 26 324 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 € appartenant à M EMSELLEM.

M le maire informe les membres du conseil qu'il est indispensable pour cette transaction d'avoir l'avis du service des domaines concernant la valeur vénale de ce terrain. Après étude du marché local, le service des domaines a estimé ce terrain à une valeur de 121 000 €.

M le maire propose au conseil de confirmer l'achat de ce terrain cadastré section A n° 552 d'une superficie de 26 324 m<sup>2</sup> au prix de 100 000 € ce qui est accepté par 23 voix pour et 1 contre.

## DELIBERATION MODIFICATION TARIF LOCATION SALLE DES FETES

M le maire informe les membres du conseil de la demande de l'association « Les amis des anciens » présidée par M Guy MORIN, concernant l'organisation de thé dansant.

Mme HUBLIN Véronique argumente le sujet en invoquant la gêne vis-à-vis des autres associations.

Cette association oeuvrant en faveur de nos anciens aimerait obtenir la location de la salle des fêtes à titre gracieux.

M le maire propose de louer la salle des fêtes au tarif spécial de 150 €, ceci 2 fois par an entre la période du 1<sup>er</sup> novembre et du 31 mars, ce qui est adopté par 23 voix pour et 1 contre.

M le maire en profite pour informer que la salle des fêtes ne sera pas louée courant février, période pendant laquelle il est réalisé les travaux de mise aux normes PMR.

## DELIBERATION VENTE TERRAIN GARAGE DEPARDE RUE DE MERVILLY

M le maire rappelle aux membres l'acquisition qui a été faite par la commune du terrain sis angle route de l'Aigle et rue de Mervilly sur lequel était édifié une maison qui a été démolie afin de sécuriser le carrefour.

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise aux normes du parking du garage DEPARDE, ce dernier, en date du 23 mars 2016 a adressé en mairie un courrier demandant la possibilité de lui rétrocéder une petite partie de terrain afin de créer un chemin d'accès à l'arrière du garage.

Un plan de bornage a été effectué par le Cabinet MERCATOR afin de faire cette division.

M le maire propose aux membres du conseil de vendre au garage DEPARDE une parcelle cadastrée section B n° 676p d'une superficie de 164 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup> frais de notaire et de clôture à la charge du garage, ce qui est accepté à l'unanimité.

### DELIBERATION SIGNATURE BAIL LOCATIF CHEMIN DE SAINT GERMAIN

Suite au départ des locataires de la maison sise angle chemin de Saint Germain, il a été fait appel à candidatures. Au vu des éléments des candidatures, celle de Mme DEWITTE et M MOREAU a été retenue et il est donc nécessaire de prendre une délibération autorisant M le maire à signer le bail à effet du 1<sup>er</sup> novembre 2016 pour un montant de loyer mensuel de 430 € chez Maître ROUAULT, ce qui est accepté à l'unanimité du conseil.

### DELIBERATION INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER DE LIVAROT

M le maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution d'indemnités de conseil et de confection du budget à M CHAPRON, pour sa mission du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2016, conformément aux textes. Conformément à l'article du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Pour l'exercice 2016 M CHAPRON Alain a présenté un décompte d'indemnité de conseil qui s'élève à 115.63 € pour LA VESPIERE et à 40.18 € pour FRIARDEL.

M le maire fait remarquer qu'à son arrivée M CHAPRON n'a pas participé à l'établissement du budget de la commune nouvelle, celui-ci ayant déjà été confectionné pendant l'absence de Mme Ryma TIRSANE.

Le conseil décide de ne pas attribuer d'indemnité de conseil et de confection de budget à M CHAPRON Alain.

### SDEC ENERGIE

#### DELIBERATION REVISION DES STATUTS

Dans le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution des collectivités territoriales, le Président du SDEC a notifié les nouveaux statuts du Syndicat adopté par celui-ci lors de son assemblée en date du 6 septembre 2016, à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de 3 mois, à la date de notification pour délibérer.

M le maire donne lecture des nouveaux statuts et propose au conseil de délibérer.

Après cet exposé le conseil municipal à l'unanimité adopte les nouveaux statuts du SDEC Energie.

### DELIBERATION RETRAIT DE LA CDC DE CABALOR

M le maire expose que la Communauté de communes de CABALOR est adhérente au SDEC Energie uniquement pour la compétence éclairage public, et que celle-ci a sollicité son retrait du Syndicat pour le 31 décembre 2016.

En effet, conformément à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), le Préfet du Calvados met en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

La communauté de communes de CABALOR n'exercera pas cette compétence éclairage public, ce qui a été approuvé par le SDEC Energie lors de son assemblée du 2 juin 2016.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve le retrait de la Communauté de communes de CABALOR.

### DELIBERATION REDEVANCE POUR OCCUPATION DU SOL

M le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des Syndicats d'énergies tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M le maire propose au conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année 2015, et que ce montant soit revalorisé par application à la fois du linéaire et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Le conseil à l'unanimité adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public.

## QUESTIONS DIVERSES

### Téléthon 2016.

Mme HUBLIN Véronique dresse un bilan du téléthon qui vient de se dérouler. Des manifestations sont encore prévues les 11 et 12 décembre.

Lors de l'inauguration du marché de Noël d'ORBEC, le montant des sommes récoltées sera annoncé.

### PORTE DRAPEAU

Pour convenance personnelle M LERCH, porte drapeau de la Commune, ne peut plus exercer ses fonctions. Un appel à candidature est fait.

### ORDURES MENAGERES

Une demande a été faite auprès des services de la Sous-Préfecture par la commune afin d'adhérer à un seul syndicat suite à la création de la commune nouvelle.

La réponse faite par la Sous-Préfecture est que seule la Communauté de communes du pays de l'Orbiquet a le pouvoir de décision en ayant la compétence.

### VCO CYCLO

M LECOEUR fait part de ses remerciements pour l'aide de la commune dans l'organisation de son RANDO RAID, qui a connu un manque de participants par rapport aux autres années du fait du mauvais temps.

### CDC

Micro-crèche. M le maire expose qu'une DETR d'un montant de 465 000 € est attribuée pour la création d'une micro-crèche.

Un projet de restauration du bloc des 6 classes rue de Geôle d'un montant de 2 000 000 € a été présenté aux membres de la CDC et qui a été refusé.

Après une étude de la CAF démontrant un manque sur le Territoire, des départs d'ATSEM à la retraite d'ici 5 ans, un nouveau projet est réalisé par le Comité de pilotage dont Mrs BALLOT et NOYEAU font partis, prévoyant une construction neuve en ossature bois située sur le terrain de la CDC derrière le terrain OURY, et à côté du pôle de M COOL, comportant 10 lits.

Le projet est validé avec un coût de fonctionnement estimé à 25 000 € par an si la fréquentation est de 70 %.

AMI M le maire informe les membres du conseil que les fonds sont mobilisés principalement pour ORBEC représentant la somme de 370 000 €.

Il est proposé la reprise de l'immeuble SACQUEPEE et de l'EPMS

### Travaux

M le maire passe la parole à M PAUL qui fait un point sur les travaux.

Démarrage des travaux d'élargissement de la rue du commerce à côté des pompes essence, avec marquage au sol pour le double sens.

Démarrage des travaux d'assainissement chemin de Thiberville

Les travaux chemin des Oiseaux et chemin de Saint Germain sur LA VESPIERE vont démarrer.

En ce qui concerne le chemin des Tuileries et le chemin du Rocquet sur FRIARDEL, suite à un retard de programmation par la CDC, les travaux ne seront réalisés que courant 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Divers

M le maire informe le conseil que le permis de construire de la Société TRANSLOC a été accordé et que la signature de la vente du terrain a eu lieu le 6 décembre.

M le maire informe que le projet de la construction du LIDL est toujours en cours, et qu'il a rencontré à ce sujet M FLANDRE du magasin CARREFOUR qui a indiqué qu'il déposera un recours.

M le maire informe que M TOUROUL a perdu auprès du Tribunal Administratif pour le problème de canalisation dans son terrain.

En ce qui concerne la fibre, M le maire informe que la société TUTOR est propriétaire des tuyaux, et est mandatée par le Département. 75 % des lignes sont développées et ne sont valables qu'avec ORANGE. En accord avec le SDEC Energie, la société VERAGE a repris le dossier avec un coût de 70 € par habitation.

Le projet de ferme photovoltaïque est toujours en cours.

Le projet d'éoliennes est relancé avec 3 éoliennes sur LA VESPIERE et 2 sur SAINT JEAN DU THENNEY

Les élections à la communauté d'agglomération auront lieu le 9 janvier 2017 salle Canada au parc expo de LISIEUX afin de nommer le Président et les 15 Vices présidents.

Il est prévu une visite des locaux communaux début 2017 pour tous les conseillers intéressés.

La prochaine séance du conseil est fixée le 22 décembre 2016 à 19 h 30.

La cérémonie des vœux de M le maire aura lieu le 20 janvier 2017 à 19 heures, salle des fêtes de LA VESPIERE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 46.